



**SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT DU GOLF  
DE MOLIETS-ET-MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à l'approbation d'une mission de contrôle technique concernant le  
remplacement de l'alarme incendie au Club House du golf de Moliets**

**Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 3 mai 2024 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ, et ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 9 juillet 2025 portant sur la réalisation d'une mission de contrôle technique concernant le remplacement de l'alarme incendie au Club House du golf de Moliets,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un marché de services, attribué à la société APAVE Infrastructures et Construction Mont-de-Marsan dont le siège est situé ZI Mi-Carrère, 145 rue de la ferme du Conte à Mont-de-Marsan (40000), selon les caractéristiques suivantes :
  - **Objet :** réalisation d'une mission de contrôle technique concernant le remplacement de l'alarme incendie au Club House du golf de Moliets
  - **Montant :** 1 600,00 € HT soit 1 920,00 € TTC
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer le marché susvisé et à le notifier au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **17 JUIL. 2025**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON